

Le 28 janvier 2015

January 28, 2015

Dest. : Présidentes et présidents de section  
locale

To All Local Presidents

**Objet: Procès-verbal de la réunion du  
CNMSS tenue le 10 décembre 2014**

Consœurs, confrères,

Dear Sisters and Brothers,

Vous trouverez ci-jointe la version de la SCP  
du procès-verbal de la réunion du Comité  
national mixte de santé et de sécurité tenue le  
10 décembre 2014.

**RE: Minutes of the NJHSC Meeting Held  
on December 10, 2014**

Comme toujours, si vous avez des questions  
ou des préoccupations, n'hésitez pas à  
communiquer avec moi au moment qui vous  
conviendra le mieux.

Attached you will find the CPC version of  
the National Joint Health and Safety  
Committee meeting minutes which took  
place on December 10, 2014.

As always, should you have any questions or  
concerns, feel free to contact me at your  
convenience.

Solidarité, / In Solidarity,



Serge Champoux  
Permanent syndical national / National Union Representative  
Santé et sécurité / Health and Safety

p.j. / encl. (1)

- c. c. Comité exécutif national / National Executive Committee  
Comités exécutifs régionaux / Regional Executive Committees  
Comité national de santé et de sécurité / National Health and Safety Committee  
Permanentes et permanentes syndicaux nationaux et régionaux/ National and Regional Union Representatives





**Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité**  
Le 10 décembre 2014

Sont présents :

**SCP**

Nina Mankovitz  
Ian Kerr (absent)  
Natalie Bolton

**STTP**

Serge Champoux  
Carl Girouard  
Chris Pleasants (absent)  
Pierrette Morin (Invitée)  
Terry MacDonald (Invité)  
Jim Crowell (invité)

**Conseiller**

Pascale DeRycke

**Invités**

Tim Robinson  
Ron Thibert  
Carmen Suchorab  
Luc Lafrance  
Susan Whitely  
Sally Dam  
Graham Howse  
Todd MacGillivray  
Bryan Epp  
Joseph Ryan

**Points permanents**

**1. PCV et directives**

**Aperçu :**

Ce point permanent vise à permettre aux deux parties de discuter des développements quant aux interventions d'Emploi et Développement social Canada (EDSC).

**Discussion :**

Aucun problème n'est soulevé au cours de cette réunion.

**2. Statistiques relatives à la santé et la sécurité**

**Invitée : Susan Whitely**

**Aperçu :**

Ce point permanent vise à permettre aux deux parties de discuter des statistiques sur la santé et la sécurité.

**Discussion :**

À l'heure actuelle, l'équipe de livraison rurale de la SCP reçoit des renseignements sur les collisions de véhicules selon la gravité de la situation et elle transmet ces renseignements au

## **Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité**

Le 10 décembre 2014

STTP. À l'avenir, l'équipe de livraison rurale ne recevra plus de rapports quotidiens sur les collisions moins graves, c'est-à-dire celles pour lesquelles la présence d'ambulanciers ou de services de police n'est pas nécessaire. Ainsi, elle ne sera plus en mesure de transmettre ces documents au CNMSS. La SCP réaffirme qu'aucun changement ne sera apporté au procédé local pour répondre aux rapports ou pour mener une enquête ou un suivi sur les collisions de véhicules.

Le STTP est contre ce changement et rappelle que la production de rapports d'accidents de véhicules FFRS au niveau national provient d'une entente entre les parties survenue lors du CNMSS-FFRS en 2008. Lorsque ces rapports sont transmis au niveau national du STTP, ce dernier les envoie aux bureaux locaux pour s'assurer que ces derniers sont au courant de la collision et qu'ils participent à l'enquête. Le STTP est préoccupé par le fait que l'aspect de la visibilité locale de certains incidents peut être perdu en raison de ce changement.

Le STTP exprime son inquiétude au sujet de la baisse importante du nombre de blessures entraînant des pertes de temps dénotées dans le rapport national des employés FFRS sur les blessures de la semaine 42 par rapport à celui de la semaine 44 avec une perte nette de 17 accidents en l'espace d'une semaine. Il suggère que la Société examine de plus près ces données.

### **Recommandations/mesures à prendre :**

1. La SCP reviendra au STTP concernant les rapports des accidents de véhicules FFRS et la perte nette de 17 accidents est reports accidents de blessures FFRS pendant la semaine 43.

### **3. Rapports sur les activités de l'annexe DD**

**Invité : Tim Robinson**

#### **Aperçu :**

Ce point permanent vise à permettre aux deux parties de discuter des développements au sujet des activités de formation relative à l'annexe DD.

#### **Discussion :**

La SCP examine une présentation à jour sur l'état de la formation relative à l'annexe DD. La SCP prend en note les améliorations qui ont été apportées à la formation des employés sur les modules 1 à 4, offerte par entre autres, les 46 animateurs supplémentaires qui ont été formés à l'automne 2014. Plus de 150 formations ont été ainsi dispensées au pays cet automne. La SCP prend également en note que l'accent sera mis sur les modules 5 et 6 en 2015. Finalement, la SCP a indiqué que les employés devant suivre la formation ont été libérés du travail beaucoup plus facilement qu'auparavant.

Le STTP souligne que le programme de l'annexe DD doit être appliqué pour tous les employés sans exception et déclare que la Société fait des progrès et il espère que plus de formations seront dispensées en 2015 pour former plus d'employés.

**Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité**  
Le 10 décembre 2014

**4. Statistiques liées à la violence en milieu de travail**

**Aperçu :**

Ce point permanent vise à permettre aux deux parties de discuter des statistiques sur la violence en milieu de travail.

**Discussion :**

La SCP présente le plus récent Rapport de violence en milieu du travail. Le présent document indique que du début de l'exercice jusqu'au 22 novembre 2014, 272 incidents de violence en milieu de travail se sont produits, dont 170 sous forme de menaces, 60 sous forme de violence physique et 42 sous forme de violence psychologique. Un pourcentage de 42 % de tous les incidents a eu lieu dans la région du Centre de la SCP. La SCP présente également un rapport sur les enquêtes de deuxième niveau. Seulement 10 des incidents qui ont fait l'objet d'une enquête ont nécessité une enquête de deuxième niveau. La SCP affirme qu'elle a récemment été mise au courant du fait que certains incidents de violence en milieu de travail ne figurent pas parmi ces statistiques puisqu'ils ont été signalés sous forme de notes de registre plutôt que dans le SGAI. À ce titre, les présentations ne signalent pas tous les incidents. La SCP enverra au STTP la version à jour des présentations qui comprend tous les incidents.

Le STTP a remarqué une différence importante entre le nombre total d'incidents du rapport signalé jour-à-date et le nombre rapporté de façon quotidienne.

La SCP a expliqué que le rapport des statistiques sur la violence en milieu de travail inclut tous les incidents signalés, y compris ceux qui n'impliquent pas les membres du STTP. La SCP répond qu'elle envoie au STTP seulement les rapports journaliers qui concernent ses membres.

**Recommandations/mesures à prendre :**

1. La SCP révisera et communiquera de nouveau le rapport statistique sur la violence en milieu de travail et le rapport sur les incidents nécessitant une enquête de deuxième niveau.

**5. Marijuana consommée à des fins médicales**

**Aperçu :**

Ce point permanent vise à permettre aux deux parties de discuter des développements au sujet de l'expédition de marijuana médicale.

**Discussion :**

La SCP indique qu'un nouveau contrat a été signé avec le producteur « Broken Coast Cannabis » de la Colombie-Britannique. La SCP fournira au CNMSS la version à jour de la diapositive de suivi.

Les deux parties affirment qu'aucun problème ne leur a été signalé jusqu'à présent.

## **Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité**

Le 10 décembre 2014

### **Recommandations/mesures à prendre :**

1. La SCP enverra au STTP la version mise à jour de la diapositive.

### **6. Parc de véhicules**

**Invité : Ron Thibert**

#### **Aperçu :**

Ce point permanent vise à permettre à la SCP de fournir des mises à jour concernant le parc de véhicules.

#### **Discussion :**

La SCP présente un véhicule Honda CR-V à quatre roues motrices à conduite à droite des FFRS au cours de la réunion, afin que le comité puisse l'examiner. Les véhicules seront mis en place pour les itinéraires des FFRS sélectionnés à compter du mois de décembre 2014. La mise en œuvre sera effectuée pour les itinéraires des FFRS dans le cadre desquels un véhicule à quatre roues motrices est nécessaire. Le véhicule Honda CR-V sera doté d'une corbeille de courrier, de vitres électriques et de lampes stroboscopiques arrière. Une paroi sépare l'habitacle de la section cargo.

Le STTP fait part de sa préoccupation concernant l'installation de lampes stroboscopiques à l'arrière et l'absence de lampe à l'avant du véhicule pour offrir une visibilité de la circulation en sens inverse au FFRS. Le STTP rappelle que le phare installé sur le toit du véhicule FFRS est visible à 360 degrés et non pas à l'arrière seulement comme avec le stroboscope. Aussi, Le STTP déclare que le rétroviseur convexe fixé sur le capot du côté de la circulation est nouveau et il explique que la formation devra être modifiée en conséquence. Le STTP souligne également que le tuyau d'échappement est situé près du bord du pare-chocs et que les gaz s'en échappant pourraient atteindre les jambes des employés.

La SCP discutera de la possibilité d'ajouter des lampes stroboscopiques à l'avant du véhicule avec le fournisseur. La SCP reconnaît l'élément inquiétant du tuyau d'échappement et il recommande sa réduction, comme dans le cas du véhicule Transit Connect de Ford.

La SCP présente également une fourgonnette Transit Connect de Ford de dimension réelle (plus spacieux que la version du Ford Connect en opération présentement) de 100 pieds cubes aux fins d'examen par le comité. La SCP indique que les fourgonnettes seront équipées des éléments suivants :

- Cloison de séparation repliable
- Aucun siège du passager
- Étagères intérieures à l'arrière (style de fourgonnette à marchepied)
- Poignées montoir au point d'entrée de l'espace de cargaison
- Marche du côté trottoir/marchepied
- Rétroviseurs grand angle

## **Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité**

Le 10 décembre 2014

- Caméra de recul standard
- Dispositif de protection de la tête du toit du milieu de l'espace de cargaison
- Dispositif de fixation du chariot à main
- Pneus toutes saisons (4)
- 2 Endroits pré établi dans l'espace cargo pour installer le chariot à main

Le STTP affirme que le frein à main se trouve entre les sièges avant, ce qui aurait été un bon endroit pour placer un CLGOP. Il déclare aussi que des pneus d'hiver seront nécessaires au Québec à cause de la législation.

Dans un autre ordre d'idées, Le STTP fournit deux photos des pédales d'une fourgonnette à marchepied à Edmonton. Des employés ont fait part de leur préoccupation quant au fait que la pédale de l'accélérateur et la pédale de frein sont trop près l'une de l'autre, ce qui entraîne des problèmes de freinage.

La SCP indique que l'espace entre les pédales de l'accélérateur et le frein est déterminé précisément par les fabricants de véhicules pour veiller à ce que l'activation de la pédale soit sécuritaire, conformément aux exigences de Transports Canada. La SCP accepte de confirmer que les freins du modèle de 2006 des fourgonnettes à marchepied sont en bon état de fonctionnement.

Au sujet des pneus, Le STTP fait également part de sa préoccupation quant au fait que le véhicule Grumman conduite à droite fourni actuellement aux FFRS ne possède pas suffisamment de traction sur certaines routes avec des pneus d'hiver seulement et il cite en exemple les routes du Nord de l'Ontario. Le STTP a soulevé cette question qui relève de l'article 35 lors d'une réunion et il a recommandé que des pneus cramponnés soient installés sur certains véhicules et demande à la SCP de faire des recherches à ce sujet et de revenir au syndicat

La SCP étudiera la sécurité des véhicules ou des pneus des véhicules pour les itinéraires des FFRS dans les régions plus rurales et enneigées et elle fournira une recommandation au CNMSS, qui pourra ensuite faire l'objet d'une discussion et d'une présentation au cours de la réunion au sujet des questions qui relèvent de l'article 35.

La SCP fournit une mise à jour sur les problèmes traités précédemment.

- Ventilateurs de tableau de bord pour les camions de cinq tonnes :
  - Étant donné les plaintes émises par de nombreux employés sur la chaleur à l'intérieur de ces camions, la SCP a mis en place une trousse approuvée pour installer des ventilateurs à l'avant des camions de cinq tonnes. La SCP affirme

## **Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité**

Le 10 décembre 2014

que les méthodes de travail sur l'installation ont été effectuées et que les renseignements seront acheminés au secteur de gestion du parc de véhicules aux fins d'exécution à la suite de la soumission d'une demande. Le STTP demande à ce que les modifications soient faites sur les VCD de la région de Joliette au Québec.

- Mise à jour concernant la préoccupation quant au service pour le véhicule Transit Connect de Ford :
  - La SCP indique que la campagne pour modifier le tuyau d'échappement est terminée à 83 % (4 527 sur 5 472) et que celle pour remplacer le levier sélecteur est terminée à 83 % (4 569 sur 5 480).
  - La SCP indique qu'elle vient tout juste d'être informée d'un rappel pour les véhicules Transit Connect de Ford de 2014, mais ce rappel ne touche pas tous les véhicules. La SCP fournira au CNMSS une copie du document du rappel, ainsi qu'une liste des véhicules concernés. Les véhicules concernés seront desservis par le concessionnaire du fabricant. La SCP ajoutera ce point au registre de suivi.

### **Recommandations/mesures à prendre :**

1. La SCP communiquera avec le fournisseur au sujet de la possibilité d'installer des lampes stroboscopiques à l'avant des véhicules Honda CR-V.
  2. La SCP vérifiera l'état des freins de la fourgonnette à marchepied de 2006 à Edmonton.
  3. La SCP fournira au comité une recommandation sur le véhicule ou le pneu pertinent pour les itinéraires de FFRS dans les régions plus rurales et enneigées.
  4. La SCP fournira au CNMSS l'avis de rappel du véhicule Transit Connect et elle consignera le problème de rappel dans le registre de suivi.
- 7. Sondage sur les tapis du véhicule Transit Connect de Ford (2012-03-14)**
- Invité : Ron Thibert**

### **Aperçu :**

À la suite de plaintes des employés relativement à l'accumulation de glace, de neige fondante et d'eau sur les bacs de plancher des véhicules Transit Connect de Ford non dotés de tapis, la SCP a travaillé en collaboration avec le fournisseur afin de concevoir un tapis sécuritaire pour les véhicules qui n'en ont pas. Un tapis a été mis au point, mis à l'essai, produit et distribué dans les véhicules Transit Connect de Ford non dotés de tapis. Les employés ont répondu au sondage pour déterminer si leurs problèmes ont été résolus. En raison du faible taux de réponse des employés, le STTP demande que le sondage auprès des employés soit distribué dans un endroit différent.

### **Discussion :**

La SCP indique qu'elle émettra le sondage aux employés de l'installation située au 600, rue Commissioners, à Toronto en décembre et qu'elle enverra le rapport sur le sondage au comité en 2015. Le sondage sera le même que celui utilisé lors du premier essai.

**Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité**  
Le 10 décembre 2014

**Recommandations/mesures à prendre :**

1. La SCP mènera le sondage à compter du mois de décembre et elle présentera les résultats du sondage à la fin de l'étude.
- 8. Emplacement de la plate-forme à roues dans le véhicule Transit Connect de Ford (2013-07-30)**  
**Invité : Ron Thibert**

**Aperçu :**

À la réunion du 19 mars 2014, le comité a convenu de procéder à une étude pilote, comprenant un sondage auprès des employés sur l'emplacement de la plate-forme à roues pliante à deux emplacements potentiels à l'arrière du véhicule Transit Connect de Ford pour s'assurer de répondre aux besoins des agents de livraison.

**Discussion :**

La SCP indique que le projet pilote a commencé le 8 septembre 2014 au poste de facteurs d'Orléans. La SCP recueille les résultats du sondage et elle acheminera au CNMSS le rapport de l'étude pilote à la première réunion en 2015.

Le STTP demande une copie des sondages.

**Recommandations/mesures à prendre :**

1. La SCP fournira les résultats du sondage et un rapport sommaire à la première réunion du CNMSS qui aura lieu en 2015.

**9. Uniformes des FFRS**

**Invité : Luc Lafrance**

**Aperçu :**

Ce point permanent vise à permettre aux deux parties de discuter des développements au sujet des uniformes des FFRS.

**Discussion :**

La SCP déclare qu'elle a effectué un suivi auprès de Logistik *Unicorp* au sujet des pétitions qui ont été acheminées au CNMSS au sujet de la chemise polo rouge. Logistik *Unicorp* n'est pas au courant du problème.

Le STTP affirme qu'il reçoit encore des plaintes à l'égard de la chemise polo rouge. Le STTP déclare également qu'il aimeraient qu'une veste ou un chandail soit offert aux FFRS, comme la température dans certaines installations, par exemple les maisons privées fournies par le maître de poste, ne peut pas être ajustée et que les FFRS ont froid pendant le tri du courrier.

Le STTP mentionne que des FFRS ont demandé d'avoir accès à des guêpières pour empêcher la neige d'entrer dans leurs bottes lorsqu'ils livrent le courrier à des BPCOM.



## **Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité**

Le 10 décembre 2014

### **Recommandations/mesures à prendre :**

1. La SCP discutera avec le comité au sujet de la recommandation en ce qui concerne les autres options de vêtements pour les FFRS.

## **10. Déneigement et déglaçage**

**Invités : Luc Lafrance et Carmen Suchorab**

### **Aperçu :**

Ce point permanent vise à permettre aux deux parties de discuter des développements au sujet du déneigement et du déglaçage au cours de l'hiver.

### **Discussion :**

#### **Matériel de rue :**

Aucun problème n'a été signalé jusqu'à présent. Le STTP mentionne que nous ne sommes qu'au début de l'hiver

#### **Installations :**

À titre de suivi de la réunion du mois d'octobre du CNMSS, la SCP déclare que le CLCSS a participé à l'examen des plans de déneigement locaux. La SCP explique qu'un communiqué sera envoyé à tous les directeurs des établissements et les directeurs des Opérations afin de leur rappeler le procédé à suivre en cas de problème. La SCP transmettra le communiqué au CNMSS. La SCP a également informé le CNMSS que quelques problèmes ont été soulevés dans la ville de Québec et elle présentera une mise à jour au comité.

### **Recommandations/mesures à prendre :**

1. La SCP fournira au CNMSS une copie du communiqué destiné à tous les directeurs des établissements et les directeurs des Opérations.
2. La SCP fournira au CNMSS une mise à jour concernant les problèmes soulevés dans la ville de Québec.

## **Points à l'ordre du jour**

## **11. Projet pilote sur le dispositif antidérapant (2014-10-15)**

### **Aperçu :**

À la réunion du 15 octobre 2014, la SCP a présenté une proposition visant à mettre à l'essai trois nouveaux dispositifs antidérapants qui peuvent être utilisés par les employés pendant la conduite et qui comportent des crampons sur le talon du pied, comme le recommandait la CSPAAT. Au cours de cette réunion, le STTP a accepté de ne mettre à l'essai que le dispositif

**Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité**  
Le 10 décembre 2014

ErgoMate, qui comporte des crampons rétractables et couvre la semelle en entier car il considère que les crampons sur le talon du pied donne une fausse impression de sécurité.

**Discussion :**

Le STTP indique qu'il enverra à la SCP ses commentaires concernant le sondage.

**Recommandations/mesures à prendre :**

1. Le STTP fera part de ses commentaires concernant le sondage.

**12. Formation de sensibilisation aux marchandises dangereuses (Tim Robinson)**

**Aperçu :**

Une lettre datée du 14 novembre 2014 concernant la formation de sensibilisation aux marchandises dangereuses a été envoyée au STTP. À la suite de l'orientation et des commentaires de Transports Canada, le contenu de la formation sur les marchandises dangereuses de la SCP a été mis à jour et il sera mis en œuvre à compter du mois de janvier 2015. Le contenu mis à jour de la formation conserve son accent sur la reconnaissance de la présence de marchandises dangereuses dans le courrier. Tous les renseignements de référence ont été mis à jour pour respecter les règlements en vigueur. Le matériel de formation sera offert dans les guides imprimés d'autoformation et les emplacements de cyberformation.

**Discussion :**

Le STTP demande une copie de la formation et mentionne aussi que les FFRS ont besoin de la formation au même titre que les employés de l'opération urbaine. Ils seront rémunérés pour cette dernière.

**Recommandations/mesures à prendre :**

1. La SCP enverra une copie électronique de la formation au STTP dans les 2 langues
2. La SCP inclura les FFRS à cette formation et ces derniers seront rémunérés.

**13. Rapport de l'arbitre Keller (2013-06-12)**

**Invité : Bryan Epp**

**Aperçu :**

La décision de l'arbitre Keller « Arbitrage sur la transformation postale – Article 29 – Élimination des effets défavorables sur le groupe 1 » comprend la nécessité de mener plusieurs études. Au cours de cette réunion, des discussions ont été menées au sujet de l'étude ergonomique sur le LOCML de la HFN et de l'étude sur la sécurité du CDL.

**Discussion au sujet de l'étude sur le CDL :**

Le STTP fait part de sa préoccupation concernant la formulation dans les capsules Info-sécurité sur le CDL pour ce qui est de demander de l'aide au moment de déplacer le CDL et

## **Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité**

Le 10 décembre 2014

qui ne serait pas appliquée uniformément dans l'ensemble du pays. La formulation ne reflète pas les discussions précédentes du comité sur le sujet.

La SCP a accepté de modifier la formulation pour fin de précision. Et enverrai l'ébauche au STTP pour fin de révision.

**Discussion au sujet de l'étude sur le LOCML :**

La SCP affirme qu'à titre de suivi de la réunion tenue auprès de la HFN le 3 décembre 2014, 24 mesures à prendre ont été déterminées. La SCP fournit au CNMSS une proposition dans le but de traiter six points immédiatement. La SCP indique que d'autres tâches sont nécessaires pour mettre au point une rotation des tâches plus ferme et elle propose de commencer en renforçant la rotation au sein du centre de travail doté d'une machine.

Le STTP indique qu'il attend toujours de recevoir la version française du rapport afin de fournir des commentaires, mais qu'il approuve les progrès qui ont été réalisés pour tenir compte des recommandations. Le STTP suggère de tenir une réunion en janvier pour examiner les recommandations du rapport final et planifier en fonction de l'avenir. Il souhaiterait mettre en application toutes les recommandations le plus rapidement possible.

**Recommandation/mesure à prendre :**

1. La SCP mettra à jour les capsules Info-sécurité sur le CDL et enverra les ébauches au STTP pour fin de révision.
2. La SCP doit prévoir une réunion en janvier pour discuter davantage des recommandations découlant du rapport de la HFN.

### **14. Options sur le transport du courrier à deux liasses (2013-11-19)**

**Invités : Graham Howse (SCP); Pierrette Morin Jim Crowell et Terry MacDonald (invités du STTP)**

**Aperçu :**

À la réunion du CNMSS de juin, le Comité a convenu de procéder à une évaluation ergonomique conjointe des deux options de transport du courrier mentionnées dans la lettre du 11 juin 2014 par la SCP (signée par B. Cadieux) au STTP (adressée à P. Arbour). L'entreprise Golder est sélectionnée pour effectuer l'évaluation ergonomique.

**Discussion :**

Le comité a examiné et révisé une ébauche du sondage auprès des employés préparée par le STTP. Le STTP enverra à la SCP une version révisée par voie électronique aux fins de révision exhaustive et il confirmera également les postes de facteurs choisis pour l'étude

La SCP fournira au STTP le matériel de formation proposé aux fins d'examen avant de le transmettre à l'entreprise Golder.

## **Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité**

Le 10 décembre 2014

Le CNMSS a convenu de tenir une réunion spéciale du CNMSS en janvier 2015 pour passer en revue les points en suspens et le plan pour l'avenir.

### **Recommandation/mesure à prendre :**

1. Le STTP fournira à la SCP une copie de l'ébauche révisée du sondage auprès des employés sur la méthode à deux liasses aux fins d'examen.
2. Le STTP fournira à la SCP une confirmation des postes de facteurs choisis pour l'étude.
3. La SCP fournira au STTP le matériel de formation proposé à transmettre à l'entreprise Golder.

## **15. Projet pilote sur la cale électronique (2014-12-10)**

**Invité : Todd MacGillivray**

### **Aperçu :**

La SCP examine une présentation de projet pilote pour mettre à l'essai un système de cale électronique. La cale électronique détecte lorsque la cale de roues est placée pour fixer une remorque et elle envoie un signal à un panneau de commande au quai de chargement.

### **Discussion :**

La SCP a l'intention d'installer les cales électroniques à l'établissement Gateway aux fins d'évaluation pour déterminer la fiabilité de la détection des cales qui sont en place avant de prendre la décision de les installer sur les autres quais du réseau. La SCP indique qu'elle fournira au CNMSS un questionnaire du sondage auprès des employés proposé et du matériel de formation aux fins d'examen avant le début du projet pilote.

Le STTP déclare que le concept constitue une bonne idée aux endroits où il n'y a pas de système d'ancrage, mais il souligne qu'il ne voit pas la nécessité de caler les roues lorsque le système d'amarrage à quai est engagé et qu'il fonctionne correctement.

### **Recommandation/mesure à prendre :**

1. La SCP fournira au STTP le questionnaire du sondage auprès des employés proposé et le matériel de formation.

## **16. Problèmes liés aux interventions par palier à l'échelle régionale**

### **Aperçu :**

Le STTP soulève plusieurs problèmes qui demeurent non résolus au pays pour ce qui est de l'intervention par palier à l'échelle régionale.

### **Discussion :**

Le STTP signale les problèmes suivants :

#### **Atlantique :**

- Une demande est faite à St. John's (T.-N.-L.) pour avoir des casiers de tri pour articles surdimensionnés, avec des pattes ajustables. La gérance locale dit qu'elle ne peut avoir

## **Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité**

Le 10 décembre 2014

ce type de casier, pourtant, une solution existe et a déjà été testée au sein du CNMSS. Le STTP demande à ce que ces casiers soient disponibles à St John's

- Les conteneurs à grands objets plats (S0-17) sont utilisés par les gros expéditeurs de courrier et entraînent des problèmes liés au CDL. Le STTP demande que la SCP fournisse d'autres types de contenants qui sont moins lourds lorsque pleins.

Prairies :

- ETC Edmonton – Les problèmes liés à l'humidité entraînent des décharges.
- Un problème est toujours non résolu pour ce qui est du port de parfums dans un milieu de travail.

La SCP indique que de nombreux facteurs contribuent aux parfums en milieu de travail et que l'interdiction des parfums est presque impossible. La Société a une ligne directrice qui encourage les employés et la direction à collaborer afin de résoudre les problèmes liés aux parfums et de créer un environnement où tous les employés peuvent travailler confortablement.

Pacifique :

- Véhicule de cinq tonnes – Le problème concernant les camions de cinq tonnes a été réglé.
- La direction du centre de traitement des colis de Vancouver affirme toujours qu'elle n'approuve qu'un CLCSS.

La SCP confirme officieusement qu'une entente a été conclue entre la direction et le syndicat locaux pour mettre sur pied deux comités (centre de traitement des colis de Vancouver) pour l'instant.

### **Recommandations/mesures à prendre :**

1. La SCP effectuera un suivi concernant les problématiques non résolues à St John's.
2. La SCP effectuera un suivi concernant les niveaux d'humidité auprès de l'ETCE à Edmonton.
3. La SCP effectuera un suivi concernant le nombre de CLCSS au centre de traitement des colis.

## **17. SCP 2.0 (2014-03-19)**

**Invité : Joseph Ryan**

### **Aperçu :**

Le 11 décembre 2013, Postes Canada a dévoilé son plan d'action en cinq points. L'une des composantes de ce plan consiste à convertir le tiers des ménages canadiens restants qui bénéficient de la livraison à domicile au mode de livraison centralisé des boîtes postales communautaires (BPCOM). La SCP s'engage à communiquer les problèmes liés à SCP 2.0 au comité aux fins de discussion et de consultation.

### **Discussion :**

La SCP explique les mesures prises en ce qui concerne le procédé lié aux mesures d'adaptation des boîtes postales communautaires des clients. La SCP insiste sur le fait que chaque demande

## **Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité**

**Le 10 décembre 2014**

de mesure d'adaptation est unique et confidentielle et évaluée au cas par cas. La SCP présente certaines des options de mesures d'adaptation pour la livraison qui sont offertes aux clients et elle fournit au STTP un exemple de « dispositif permettant d'attacher les clés » qui peut être donné aux clients et des cartons de blocage de compartiment que les agents de livraison verront dans les compartiments des clients bénéficiant de mesures d'adaptation. La SCP explique que certaines des options de mesures d'adaptation pour les BPCOM pourraient entraîner des modifications aux méthodes de travail des employés que les employés connaissent déjà. Elle mentionne par exemple que le courrier pourrait, suite à une demande d'adaptation acceptée par la SCP, être livré au domicile du demandeur une fois par semaine. Le STTP demande comment les règles de travail seront adaptés pour faire face à cette situation. La SCP mentionne aussi que la communication des mesures d'adaptation pour les clients s'affichera bientôt sur le système des téléviseurs Intraposte de l'entreprise. La communication sera acheminée au comité.

Le STTP est d'avis que les employés qui seront appelés à livrer à plus de BPCOM que maintenant seront plus à risque d'incident de violence en milieu de travail et indique que la Société veut faire croire qu'elle prend au sérieux les demandes de mesures d'adaptation de sa clientèle quand cette même Société refuse de prendre des mesures d'adaptations pour raisons médicales pour ses propres employés de l'opération urbaine et des FFRS..

### **Recommandations/mesures à prendre :**

1. La SCP fournira au STTP des copies des diapositives pour les téléviseurs Intraposte au sujet des mesures d'adaptation pour les clients.

## **18. Chargement en vrac de la cartouche d'encre (2014-10-15)**

**Invitée : Sally Dam**

### **Aperçu :**

À la réunion du 15 octobre 2014, à titre d'information, la SCP a avisé le comité que la procédure 1620.01 du SMS *Traitemen*t des retours de cartouches de toner d'imprimante pourrait être annulée.

### **Discussion :**

Au cours de la présente réunion, la SCP explique que la procédure 1620.01 du SMS *Traitemen*t des retours de cartouches de toner d'imprimante n'est plus requise, puisqu'elle a été rédigée précisément pour l'entreprise Maritime-Ontario qui a été retenue pour regrouper les retours de cartouches de toner d'imprimante. Maritime-Ontario ne traite plus les procédés des retours de cartouches de toner d'imprimante.

### **Recommandations/mesures à prendre :**

1. La SCP fournira au STTP une copie électronique de la présentation.

## **Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité**

Le 10 décembre 2014

### **19. Analyse des risques liés à l'emploi pour les FFRS (2014-10-15)**

#### **Aperçu :**

Emploi et Développement social Canada a demandé à la SCP de réviser l'analyse des risques liés à l'emploi pour les FFRS, de sorte à y ajouter l'utilisation de la pince télescopique destinée aux FFRS et l'équipement connexe. Au cours d'une réunion menée le 14 novembre 2014, chaque tâche impliquant l'utilisation de la pince télescopique des employés membres des FFRS a fait l'objet d'un examen et la cotation des risques a été convenue par le comité. Les commentaires du STTP concernant l'incidence sur la sécurité de chaque tâche ont été consignés dans un champ désigné à cet égard du document.

#### **Discussion**

Le STTP demande une copie de la version définitive de l'analyse des risques liés à l'emploi, dans les deux langues, reflétant ces changements.

#### **Recommandations/mesures à prendre :**

1. La SCP fournira au STTP la version définitive de l'analyse des risques liés à l'emploi, dans les deux langues.

### **20. Divers (2014-12-10)**

#### **Aperçu :**

Le STTP souligne plusieurs sujets.

#### **Discussion :**

- Gilets de haute visibilité : Une promesse de conformité volontaire (PCV) a été émise par EDSC à l'établissement de Gateway en 2010, concernant le port obligatoire de vestes de haute visibilité lorsque les employés doivent se déplacer sur les quais et dans la cour intérieure. Pourtant, au même endroit, en 2014, le STTP présente à la SCP un grief concernant les manquements ce sujet. Aujourd'hui, le problème n'est toujours pas résolu.
- Cloverdale (Colombie-Britannique) – Évacuation – les 18 et 19 novembre 2014 : Une fois de plus, la gestion locale de la division du Pacifique n'ont pas respectés les procédures entendues par les parties lors d'évacuation.
- Le STTP signale qu'à Toronto, un nouveau type de Transpalette à main de l'EMM qui est dotée d'une balance a fait son apparition sur les planchers de travail. Le STTP signale que tout nouvel; équipement doit obligatoirement être présenté au CNMSS pour fin d'analyse et de discussion ce qui n'est pas le cas de ce transpalette. De plus, une PDU a été effectuée, mais ce nouveau produit n'a pas été porté à l'attention du CNMSS aux fins d'examen. Le STTP demande à ce que cet équipement soit présenté lors de la prochaine rencontre du CNMSS.

**Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité**  
**Le 10 décembre 2014**

**Recommandations/mesures à prendre :**

1. La SCP va revenir au STTP au sujet de la situation à Toronto concernant les vestes de haute visibilité net va présenter au STTP le nouvel équipement EMM.
2. La SCP va enquêter sur l'évacuation de Cloverdale et va revenir au STTP à ce sujet.

**Points clos recommandés**

Procédure de travail sécuritaire

Analyse des risques liés à l'emploi de la pince télescopique destinée aux FFRS

Projet concernant la marque de l'étiquette

Piles liées au courrier

Résultats du questionnaire sur les BPCOM

Mise à jour du système de gestion des incidents (SGI)

Expansion du Programme de défibrillateur automatisé externe (DAE)

Employés fréquemment blessés

Règles de sécurité de l'établissement (C.-B.)

La prochaine réunion du CNMSS doit avoir lieu le 25 mars 2015.

**Réunions en 2014 :**

<b>Les 19 et 27 mars (X)</b>	<b>Le 17 juin (X)</b>	<b>Le 15 octobre (X)</b>	<b>Le 10 décembre (X)</b>
--------------------------------------	---------------------------	------------------------------	-------------------------------

